

les emplois à temps partiel

Un bulletin d'informations pour les employés à temps partiel et de session des collèges communautaires de l'Ontario et de leurs amis



Ils savent comment prêter main-forte : les travailleurs à temps partiel du collège George Brown (de gauche à droite) Loai, Irene, Sushil, Natalie, Guriqbal et Shasa posent pour la photo le dernier jour du vote du personnel de soutien à temps partiel des collèges de l'Ontario.

Le vote historique tire à sa fin

Le dernier bulletin de vote a été introduit mardi dernier dans l'une des urnes du scrutin organisé par la Commission des relations de travail.

Le 27 octobre était le dernier jour d'un vote historique pour ce qui est du personnel de soutien à temps partiel dans l'ensemble des 24 collèges communautaires de l'Ontario. Ce vote, ordonné par la Commission des relations de travail de l'Ontario, a donné aux employés à temps partiel le droit d'exprimer leur opinion si oui ou non ils veulent que le SEFPO devienne leur syndicat.

Plus de 1 500 travailleurs ont voté du premier au dernier jour. Selon tous les rapports ce vote a été un OUI massif.

« Lors de mes conversations avec les employés à temps partiel sur différents campus je ne suis pas vraiment tombé sur des gens qui avaient une attitude négative, » a affirmé Nelson Ross Laguna, agent des campagnes du SEFPO qui a passé 3 semaines à discuter avec les employés à temps partiel au sujet du

vote. « Les personnes auxquelles nous avons parlé étaient curieuses d'entendre parler du vote et elles voulaient en savoir d'avantage sur l'adhésion au syndicat et au sujet des négociations collectives. »

« Toutes ces personnes étaient enthousiastes ».

Le président du SEFPO, Warren (Smokey) Thomas, a félicité les travailleurs qui sont allés voter et les recruteurs du syndicat qui ont aidé à inciter les gens à aller voter.

« Il n'y a pas de force plus grande que celle des travailleurs qui sont unis pour une cause commune » a-t-il affirmé. « Votre engagement à obtenir justice pour le personnel à temps partiel des collèges est une inspiration pour nous tous, je suis persuadé que vous allez réussir ».



Nelson Ross Laguna, agent des campagnes du SEFPO

Le prochain défi : faire compter les bulletins de vote

Le prochain défi pour la campagne de soutien au personnel à temps partiel consiste à faire ouvrir les urnes contenant les bulletins de vote et de les faire compter. Les urnes sont scellées car les avocats des collègues ont signifié avis qu'ils contestent la validité de la demande du syndicat.

« La Loi sur la négociation collective dans les collèges (LNCC) exige que le syndicat démontre que 35 pour cent des travailleurs de l'unité de négociation collective au moment de la demande d'accréditation syndicale

ont signé des cartes syndicales et veulent qu'un vote sur cette question soit tenu, » déclare la recruteuse du SEFPO, Connie Huziak. « Les collègues semblent croire que nous n'avons pas atteint ce niveau de signataires de cartes syndicales et que par conséquent le vote ne devrait pas compter. »

« C'est étrange d'affirmer une telle chose étant donné que la direction des collègues encourageait le personnel à temps partiel à aller voter, mais en fin de compte cela a peu d'importance, » dit-elle.

« Nous avons atteint le seuil exigé de signataires de cartes et nous serons en mesure de démontrer cela devant la Commission des relations de travail. »

Le syndicat est en train de faire le nécessaire pour obtenir une audience devant la Commission des relations de travail.



Adhérer au SEFPO, une excellente décision par les temps qui courent

Alors que l'Ontario doit faire face à un déficit budgétaire de 24,7 milliards de dollars, faire une demande d'adhésion au SEFPO a été une excellente décision pour tout le personnel à temps partiel et de session des collègues, déclare le président du syndicat.

« Étant donné le déficit énorme auquel il doit faire face, il est raisonnable d'assumer que le gouvernement de l'Ontario va examiner toutes les possibilités de couper dans les dépenses, » a déclaré Warren (Smokey) Thomas. « C'est toujours une bonne idée d'avoir la représentation du syndicat, mais dans une période de coupures, c'est encore plus important. »

Le gouvernement de Dalton McGuinty ne sera pas en mesure de légiférer des coupures de salaires

pour les travailleurs syndiqués comme l'avait fait le gouvernement de Bob Rae en 1993, déclare-t-il. En 2007, la Cour suprême du Canada avait émis un jugement indiquant que le premier ministre de la Colombie-Britannique, Gordon Campbell avait commis une erreur en déchirant les conventions collectives des travailleurs de la santé de cette province-là. Depuis lors, la négociation collective a été reconnue comme un droit protégé aux termes de la Charte canadienne des droits et libertés.

« C'est un fait tout naturel que les travailleurs syndiqués aient plus de protection contre les attaques au sujet de leurs

rémunérations que les travailleurs non syndiqués, » a affirmé Thomas.

Aux termes de l'article 15 de la LNCC, lorsqu'un groupe de travailleurs dépose une demande d'accréditation pour qu'un syndicat assure leur représentation, l'employeur ne peut pas réduire leurs rémunérations sans l'autorisation du syndicat. Des améliorations aux rémunérations et aux conditions de travail peuvent toujours être effectuées.

Pour lire les derniers commentaires de Thomas sur le déficit de l'Ontario, visitez le site Web <http://www.sefpo.org/presidentsmessage/oct-23-2009.htm>



Warren (Smokey) Thomas, président du SEFPO



Distribution autorisée par Warren (Smokey) Thomas, président
Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario
100, chemin Lesmill, Toronto (Ontario) M3B 3P8
www.sefpo.org www.collegeworkers.org

